

# Zoom sur Matignon



cyclomigrateurs.fr

## Velorizonbreizh 2013



120 participants pour le regroupement à Matignon

cyclomigrateurs.fr

# Félicitations aux Champions de France !

L'association des Chapeaux de Paille créée en 2005, comporte 28 joueurs répartis en 4 équipes à des niveaux différents, de la catégorie départementale à la plus haute catégorie française qui est le niveau Pro.

Ces taverniers comptent notamment dans leurs rangs Didier Sarazin, numéro 1 français pendant plus de 10 ans et sélectionné 5 fois en équipe de France pour les Championnats d'Europe et du Monde.

La relève est assurée en autres par son fils Kévin dont on a évoqué le parcours dans la dernière édition de notre bulletin.

Les quatre équipes ont participé aux finales des Championnats de France à La Rochelle qui se déroulaient du 14 au 18 mai 2013 ; elles réunissaient plus de 3000 joueurs.

Les matignonnais se sont à nouveau brillamment illustrés : l'équipe 1 est devenue Championne de France au niveau Master (2<sup>e</sup> division à l'échelon national) et la 3<sup>e</sup> Vice-championne de France au niveau départemental.

A noter que Kévin s'est également distingué en individuel sénior en atteignant les demi-finales au niveau pro, le plus haut niveau français !

Par ailleurs, une équipe a disputé les Masters Nationaux de jeux de fléchettes traditionnels à Local Mendon (56).

A l'instar de nombreuses associations matignonnaises, les Chapeaux de Paille continuent de promouvoir une belle image de notre commune lors des différents championnats.

Nous tenons particulièrement à les en remercier et à les féliciter pour leurs excellentes performances.



**Equipe 1** : Kévin et Didier Sarazin, Romain Hamon, Eric Créton, Marco Hoisay et Philippe Letertre.



**Equipe 3** : Romain Cozic, Laurent Moisy, Mickaël Lemonnier et Yann Cade (David Letrillard et Laurent Corbel absents sur la photo).



Merci !

En effet, l'équipe municipale souhaite adresser tous ses remerciements aux nombreux Matignonnais qui lui ont témoigné leur satisfaction pour les travaux réalisés en centre-ville : trottoirs plus larges, nouveau mobilier urbain, petits espaces paysagés ...

A ce jour, l'aménagement des rues est pratiquement terminé. Il nous reste la finition des carrefours prévue en septembre. Quant à l'entrée « Est » de Matignon, elle est maintenant bien identifiée et le réaménagement de l'ancienne école touche à sa fin : au

premier plan, un espace destiné aux piétons ainsi qu'aux enfants et derrière un grand parking.

Nous poursuivrons les travaux par la réalisation de toilettes publiques. En 2014, les anciennes salles de classe seront transformées en salles associatives.

Avant d'aborder la saison estivale, je voudrais féliciter les associations sportives pour les très bons résultats obtenus cette année avec un coup de chapeau particulier pour les joueurs de fléchettes où l'équipe 1 des Taverniers est devenue championne de France.

L'été arrive, même si le soleil tarde à nous réchauffer ! Chacun se prépare pour la saison touristique. France télévision est toujours séduite par notre ville, en témoigne le nouveau reportage qui a eu lieu en mai.

Le camping des Vallons est fin prêt pour accueillir les vacanciers curieux de venir découvrir les nouvelles installations proposées par le gérant Julien Corbin. L'Office de Tourisme prépare de nombreuses activités estivales dont les randonnées que vous appréciez tant et le vide grenier. La maison des associations François Mitterrand accueillera les expositions de l'été.

A travers toutes ses activités, Matignon saura à nouveau montrer son dynamisme.

Bon été à tous.

Roland PETIT,  
Maire de Matignon

Bienvenue à Madame Isabelle Augagneur pour l'ouverture de son cabinet de Relaxothérapie au 13 espace des Halles,  
et à Monsieur Patrick Poin, nouveau propriétaire du Bar PMU « Le Driver »

Synthèses de conseils municipaux- L'intégralité des compte-rendus est consultable en Mairie.

## SEANCE DU JEUDI 28 MARS

**Etaient présents :** madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, madame Irène FROHARD, conseillère, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Gilles CARFANTAN, Jean-Paul GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, Gervais LBOUC, Michel SALMON, Michel TROTEL, conseillers.

**Etait représentée :** madame Martine MOEUR par monsieur Jean-René CARFANTAN.

**Etait absente excusée :** madame Nathalie COMMAGNAC. **Etait absente non excusée :** madame Maryline LE FLOCH (ROUXEL).

### QUESTIONS PRINCIPALES

#### **DELIBERATIONS PREALABLES AU VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR 2013.**

##### **APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC PENTHIEVRE ACTIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES.**

L'avenant à la convention reçu en mairie concerne l'entretien des sentiers et chemins de randonnées par les chantiers d'insertion de Penthievre Action. Cet avenant à la convention a un coût de 9.720,60 € TTC pour trois interventions en mars/avril, en mai/juin et en fin juillet/mi-août 2013. Cet avenant à la convention serait signé pour une durée d'un an.

#### **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2013 ET VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES.**

Madame GUYOMARD, adjointe en charge des finances, rapporte alors les travaux de la commission de finances réunie les 5 et 14 mars 2013.

##### **FISCALITE LOCALE / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013.**

La commission a proposé pour l'année 2013 de ne pas pratiquer d'augmentation des taux au produit fiscal des taxes directes locales.

La commune a décidé de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter de 2013. Le Conseil Municipal n'aura donc plus à se prononcer sur le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises. Mais en contrepartie, la commune percevra de la Communauté de Communes du Pays de Matignon une compensation financière.

##### **BUDGET GENERAL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2013.**

La commission de finances a adopté les mesures suivantes, points forts d'une gestion prudente et rigoureuse :

Tout d'abord, le montant total des dépenses de fonctionnement est en augmentation par rapport à celui de l'année dernière. Des augmentations par rapport à 2012 apparaissent, de 3,76 % au chapitre « charges de personnel », une augmentation de 7,20 % du chapitre « autres charges de gestion courante » notamment due à l'augmentation de la subvention versée à l'Office de tourisme dans le cadre de l'entente intercommunale, et une augmentation de 21,99 % au chapitre « charges financières » du fait de l'emprunt contracté en 2012.

Le reste des autres chapitres des dépenses de fonctionnement est en diminution par rapport à 2012.

Le montant total des recettes de fonctionnement est en augmentation par rapport à celui de l'année dernière. Le chapitre « impôts et taxes » progresse de 1,49 % en raison :

1- de la revalorisation des bases d'imposition des trois taxes locales, notamment la taxe habitation : + 3,55 %, le foncier bâti : + 2,82 %, le foncier non bâti : + 1,84 %,  
2- du versement de la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti dans le produit fiscal attendu.

Le détail des dépenses et recettes d'investissement prévues par opération pour 2013 est :

- Opération 701 « Matériel, outillage et mobilier » pour 57.046,42 € de dépenses. Cette opération comprend notamment, pour le service technique, l'achat de matériel (une tondeuse, une tronçonneuse, une meuleuse,...). Cette opération comprend également la restauration des registres d'Etat Civil et la restauration des statues de la chapelle Saint-Germain, l'achat de matériel de bureau et informatique pour la mairie et les écoles publiques, l'achat de panneaux d'affichage pour la mairie, l'achat de divers matériels pour l'école maternelle publique et l'école élémentaire publique.

- Opération 702 « Voirie, réseaux et terrains » pour 60.590,85 € de dépenses. Cette opéra-

tion comprend principalement la réfection des trottoirs rue Ledan, l'aménagement des bas-côtés rue du Château d'Eau, ainsi que la réfection de la signalétique horizontale en centre bourg sur le territoire de la commune. Cette opération comprend également la réfection de terrains sportifs, l'achat d'arbres et arbustes pour l'aménagement des terrains communaux.

- Opération 703 « Bâtiments communaux » pour 21.713,29 € de dépenses. Il est prévu à cette opération notamment la réfection du parquet de l'église de Matignon, la rénovation des volets de la mairie, des travaux de réfection au stade de football et des travaux de peinture et carrelage sur divers bâtiments. Par ailleurs cinq opérations en 2013 ont été reportées :

\* Opération 704 « Acquisitions foncières » pour 105.500,00 € en dépenses,

\* Opération 708 « participation au SDE » pour 51.547,22 € en dépenses,

\* Opération 700 « Construction logements sociaux » pour 60.000,00 € en dépenses

\* Opération 711 « Aménagement du bourg 4ème tranche » pour 617.176,12 € en dépenses.

\* Opération 712 « Aménagement espace Saint-Pierre » pour 133.261,96 € en dépenses.

\* Opération 713 « Travaux rue du Heume » pour 2.000,00 € en dépenses.

Les montants votés en équilibre entre les recettes et les dépenses sont :

##### **Section de fonctionnement :**

Crédits TTC 1 740 801,00 €

##### **Section d'investissement :**

Crédits TTC 1 569 276,16 €

##### **BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU POTABLE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2013.**

Les prévisions de recettes d'exploitation inscrites tiennent compte des tarifs 2013 de la part communale d'eau potable votés par délibération du 25 octobre 2012.

Les montants votés en équilibre entre les recettes et les dépenses sont :

##### **Section d'exploitation :**

Crédits TTC 81 900,00 €

##### **Section d'investissement :**

Crédits TTC 167.722,71 €

## **BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT / VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2013.**

Les prévisions de recettes d'exploitation inscrites tiennent compte des tarifs 2013 de la part communale d'assainissement votés par délibération du 25 octobre 2012.

Les montants votés sont :

### **Section d'exploitation :**

Crédits TTC 93 133,00 €

### **Section d'investissement :**

Crédits TTC 518 794,78 €

## **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL / VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2013.**

Les prévisions inscrites tiennent compte d'une subvention d'équilibre de 100€ qu'il convient d'attribuer, par prélèvement sur le budget principal, pour permettre la réalisation des opérations annuelles d'investissements ci-dessous :

\* Opération 100 « diverses commandes » pour 1.000,00 € de dépenses.

\* Opération 101 « Travaux divers au camping » pour 16.964,54 € de dépenses.

Les montants votés sont :

### **Section de fonctionnement :**

Crédits HT 21 400,00 €

### **Section d'investissement :**

Crédits HT 19 972,55 €

## **CAMPING DE MATIGNON / DECLASSEMENT – DESAFFECTATION DU TERRAIN ET CHOIX DU NOUVEAU GESTIONNAIRE RETENU.**

### **CAMPING DE MATIGNON / DECLASSEMENT – DESAFFECTATION DU TERRAIN**

Par délibération du 7 février 2013, il avait été décidé de prononcer la résiliation de la délégation de service public conclue avec monsieur BLANCHET et de lancer une procédure pour confier la gestion du camping à un nouveau gestionnaire par bail emphytéotique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 31 mars 2038, renouvelable 1 fois.

Monsieur le Maire indique que l'activité de service public de camping étant désormais arrêtée, il propose de constater la désaffectation du site, afin de déclasser le terrain de camping et le faire entrer dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

### **CAMPING DE MATIGNON / CHOIX DU NOUVEAU GESTIONNAIRE RETENU.**

Monsieur le Maire rend alors compte de l'état

d'avancement du projet :

- Une annonce légale d'avis d'appel public à la concurrence est parue dans le Ouest France (22, 35, 56, 29 et 44), dans le télégramme (56) et sur le site internet ouestmarches.com le 26 avril 2013. Compte tenu de l'enveloppe financière estimée, le mode de dévolution retenu était la procédure adaptée définie aux articles 28 et 74 du nouveau code des marchés publics.

La commission compétente s'est réunie le 28 mars 2013 pour procéder à l'ouverture des plis et à leur analyse. Après étude des dossiers, deux candidats ont été retenus pour présenter leur offre à une commission composée de monsieur le Maire, de Jean-René CARFANTAN, 1<sup>er</sup> adjoint, monsieur TRAN du CAD22 et madame BERTRAND du CDT 22 en tant que personnes qualifiées.

A l'issue de ces entretiens, la commission d'appel d'offres s'est réunie. Après présentation des différentes offres et délibération, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour confier la gestion du terrain de camping à la société SASU LE VALLON, gérée par monsieur Julien CORBIN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONFIE la gestion du terrain de camping à la société SASU LE VALLON, gérée par monsieur Julien CORBIN, par bail emphytéotique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 31 mars 2038, renouvelable une fois (avec une durée maximale de 18 années),

- FIXE le montant de la redevance annuelle à 10.000 euros, actualisée à l'expiration de chaque année en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE. Pour la première année de gestion du camping en 2013, le montant de la redevance annuelle sera de 7.500 euros.

- AUTORISE le Maire à signer le bail emphytéotique établi par maître LUSTEAU, notaire à Matignon.

### **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ST-PIERRE / CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES.**

La commission compétente s'est réunie le 13 mars 2013 pour procéder à l'ouverture des plis et à leur analyse. Quatre entreprises ont répondu.

Après étude de ces différentes offres et délibération, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir l'entreprise SACER, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa

rémunération (montant de 66.684,25 € HT). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE.

### **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX SIGNALISATION DE LA PLACE GOUYON ET DE LA PLACE ST-PIERRE / CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES.**

La commission compétente s'est réunie le 13 mars 2013 pour procéder à l'ouverture des plis et à leur analyse. Deux entreprises ont répondu.

Après étude de ces différentes offres et délibération, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir l'entreprise KANGOUROU, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération pour un montant de 11.502,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE MATIGNON : CHOIX DU PRESTATAIRE.**

Le site actuel de la mairie n'a plus de prestataire pour la mise à jour et la maintenance.

Le mode de dévolution retenu pour le prestataire, compte tenu de l'enveloppe financière du projet, est la procédure adaptée définie aux articles 28 et 74 du nouveau code des marchés publics. Monsieur le Maire et madame Véronique GUYOMARD, adjointe en charge de la communication, ont reçu plusieurs propositions de prestataires spécialisés dans la création et le suivi des sites internet et blogs.

Après étude de ces différentes offres, Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée de retenir la société EMERAUDE INTERNET, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération. Le montant du contrat sera de 250 € pour la mise à jour du site internet auquel il faut rajouter 75 € par an de maintenance du site internet (mise à jour des logiciels et composants, et sauvegarde).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE.**

1.-SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE / RENOVATION DE FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC BALLONS FLUORESCENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire explique qu'une délibéra-

tion est à prendre pour le projet concernant la rénovation de foyers d'éclairage public ballons fluorescents (lotissements du Prébieu et de la Ville Réhen) sur le territoire de la commune de Matignon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

## 2.- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE / INSTALLATION D'UNE PRISE DE COURANT RUE SAINT-PIERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'installation

d'une prise de courant rue Saint-Pierre sur le territoire de la commune de Matignon présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 450,00 € TTC et aux conditions définies dans la convention.

## RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.

Etude notariale LUSTEAU/SANSON-LUSTEAU/TEXIER à Matignon en vue de la vente, - par monsieur Michel BOUDET et madame Marguerite EUDES domiciliés Saint-Germain à MATIGNON, d'un terrain d'une superficie

de 2200 m<sup>2</sup> sur la totalité de 4300m<sup>2</sup>, situé « voie communale n°5 – lieudit Saint-Germain »,

- par madame RUELLAN et autres conjoints domiciliés 10 rue des Combattants d'Algérie à MATIGNON, d'un bâti à usage d'habitation avec terrain d'une superficie de 629 m<sup>2</sup>, situés « 10 rue des Combattants d'Algérie »,  
- par monsieur et madame GIRBAU Jean et Madeleine domiciliés 6 cité de la Ville Réhen à MATIGNON, d'un bâti à usage artisanale avec terrain d'une superficie de 3.095 m<sup>2</sup>, situés « Le Houet ».

# SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2013

**Etaient présents :** madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, mesdames Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Martine MOEUR, Maryline LE FLOCH (ROUXEL), conseillères, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Gilles CARFANTAN, Jean-Paul GUEHENNEUC, Michel SALMON, Michel TROTEL, conseillers.

**Etait représenté :** monsieur Gervais LÉBOUC par monsieur Jean-René CARFANTAN.

**Etait absent excusé :** monsieur Jean-Charles LE BRETON.

## QUESTIONS PRINCIPALES

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2013.

Monsieur Jean-René CARFANTAN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le projet d'attribution de subventions pour l'année 2013 établi le 18 avril 2013 par la commission de finances à partir des travaux réalisés et des propositions élaborées le 16 avril 2013 par la Commission de la Jeunesse, du Sport et de la Culture. Il précise que, lors du vote du budget général de 2013, les crédits attribués aux subventions aux associations ont été fixés à 19.924,74€, hors conventions école privée et office de tourisme du pays de Matignon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'entériner pour l'année 2013 la pré-attribution de la commission de finances pour les associations ne relevant pas d'une convention approuvée par la commune :

- **Ass. des parents d'élèves des écoles publiques de Matignon :** 250,00 €
- **Amicale Laïque de Matignon :** 100,00 €
- **USEP des écoles publiques de Matignon :** 1920 € : Projet pédagogique classe découverte préhistorique du 18 au 22 mars 2013
- **Association sportive du collège Paul Sébillot :** 600,00 € : Subvention pour la rénovation du matériel de la salle omnisports prêté aux écoles de Matignon
- **Union Sportive Matignonnaise / Section tennis :** 1600,00 €
- **Union Sportive Frémur Fresnaye / Section football :** 3000,00 €
- **Foot Emeraude Jeunes :** 642,00 € : Participation emploi de proximité, 3 jeunes de Matignon x 189 € + 75 €, (participation jeunes extérieurs à la Com-Com), 45 adhérents dont 6 hors Com-Com
- **Ass. d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Hénanbihen (ADMR) :** 200,00 € : Subvention annuelle de fonctionnement, (5 familles = 502,5 heures en prestataire en 2012)
- **Association pour le don de sang bénévole (Les donateurs de sang) :** 200,00 €
- **Ass. Quatre Vaulx – Les Mouettes de St Cast le Guildo :** 400,00 €
- **Prévention Routière :** 100,00 € : Intervention dans les écoles
- **Association « La Croix d'Or » de Matignon :** 100,00 €
- **Fanfare d'Hénanbihen :** 200,00 € : subvention pour les 4 commémorations

patriotiques en 2013 : 19 mars, 28 avril, 8 mai et 11 nov

- **Union Fédérale des Anciens Combattants de Matignon :** 50,00 €
- **Association pour le Festival de Théâtre pour Rire de Matignon :** 4000,00 €
- **Ass. des familles rurales de Matignon :** subvention de 2,50 € par enfant de Matignon et par jour de centre aéré en 2013 (pour information équivalent à 504 jours en 2012) centre aéré du 8/07 au 16/08/2013 (6 semaines)
- **SNSM Saint-Cast le Guildo :** 200,00 €
- **Karaté Club :** 800,00 €
- **Courir et marcher en pays de Matignon :** 150,00 € : Participation au financement de la 9<sup>e</sup> édition du « Fresnaye Trail » (14 avril 2013)
- **Comité cantonal d'entraide :** 1728,00 € : 1728 habitants X 1 €
- **Fédération Départementale Famille Rurales (CAP'AGE : service d'animation itinérant pour les personnes âgées) :** 1209,60 € : 1728 habitants X 0,70 € (plafond maximum)
- **Skol Gouren (Lutte bretonne) :** 300,00 €
- **Total réalisé compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » :** 19.049,60 € : Prévu au budget : 19.924,74 €

### Subvention Secours et Dots pour Collège compte 6713

Concernant les voyages organisés par le Collège Paul Sébillot, c'est le compte 6713, Secours et Dots, qui sera utilisé pour aider

directement les familles des élèves résidant à Matignon. Pour le voyage de socialisation des 6ème, le montant est fixé à 20 € par élève. Pour les autres voyages, la somme est fixée à 40 € par élève.

Concernant les voyages organisés par d'autres Collèges publics dont les sections n'existent pas au Collège de Matignon (EGPA et ULIS), c'est le compte 6713, Secours et Dots, qui sera utilisé pour aider directement les familles des élèves résidant à Matignon. La somme est fixée à 40 € par élève.

## **ETUDE SUR LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT PILOTE PAR LE CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR ET GERE PAR LA CAF.**

Ce fonds permet d'apporter aux personnes en difficultés des aides sous forme de prêt et de secours pour accéder à un logement locatif (public ou privé) ou s'y maintenir. Ce fonds intervient également pour les impayés d'eau, d'énergie, et de téléphone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas verser de participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par la CAF au motif que la Communauté de Communes du Pays de Matignon verse une subvention basée sur le nombre total des habitants de la Communauté de Communes.

## **CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DES LOCAUX MUNICIPAUX PAR L'ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES EN VUE DE L'ORGANISATION DU CENTRE AERE D'ETE.**

Monsieur Jean-René CARFANTAN, adjoint en charge des affaires scolaires et sociales, présente au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de la cantine municipale au profit de l'association des familles rurales de Matignon, Saint-Pôtan et Saint-Cast-le-Guildo en vue de l'organisation annuelle du centre de loisirs sans hébergement d'été. Le centre aéré se déroulera sur 6 semaines au vue des dates des vacances scolaires d'été 2013 (du 8 juillet 2013 au 16 août 2013). Les bâtiments publics et le terrain communal qui seront utilisés sont les suivants :

- La cantine municipale dans son ensemble ;
- La garderie municipale, exception faite du local de stockage extérieur ; qui est agréée pour recevoir 50 enfants ;

- La cour de l'école élémentaire publique avec son accès par l'extérieur de l'école ;
- la salle omnisports en cas d'intempérie. Une demande devra être faite en mairie pour le prêt afin de vérifier la disponibilité de la salle ;
- une partie du terrain d'entraînement du football, pour laisser la possibilité à une autre association ou à des enfants matignonnois de venir jouer sur ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MARCHE PUBLIC POUR LA PREPARATION ET FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE / APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DU MODE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.**

La convention pour la prestation de repas entre la commune de Matignon et le prestataire Océane de Restauration va arriver à échéance le 31 août 2013. Il est donc impératif de lancer un appel d'offres dans le cadre du marché public de préparation et fourniture des repas en liaison froide et / ou chaude au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Monsieur CARFANTAN, Vice-président de la commission des affaires scolaires et périscolaires, présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE 22 / ECLAIRAGE PUBLIC DU PASSAGE PIETONS DEVANT LE COLLEGE PAUL SEBILLOT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet concernant la rénovation de foyers d'éclairage public en aérien du passage piétons devant le Collège Paul Sébillot sur le territoire de la commune de Matignon présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2.000,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

### **DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉE PLACE DU GENERAL DE GAULLE.**

Après contrôle, il s'avère que le terrain devant le garage Citroën sis Place Général de Gaulle appartient à la commune de Matignon. Hors, au vue de l'aménagement du centre bourg effectué, tout laissait à penser que ce terrain était la propriété de monsieur BLANCHARD, propriétaire du bâtiment où se déroule l'activité de garage. Après avoir rencontré monsieur BLANCHARD, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci souhaite régulariser ce dossier et donc acquérir un espace du domaine public.

La réglementation actuelle est la suivante : l'article L.141-1 et suivant du code de la voirie routière dispense la collectivité d'enquête publique préalable au déclassement, à la condition que les fonctions de desserte et de circulation de la voie soient toujours assurées après la vente.

La délimitation prévue est présentée par monsieur le Maire à l'assemblée. Le terrain concerné n'est pas utilisé par la circulation routière.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra l'intervention d'un géomètre et que cette vente peut être traitée par acte administratif rédigé par les services du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Monsieur le Maire propose que l'ensemble de ces frais soit à la charge de l'acquéreur.

La répartition totale serait ainsi :

- Prix de cession à monsieur BLANCHARD : 10 € le m<sup>2</sup> + prise en charge des frais de géomètre et d'acte de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE.

### **RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.**

Etude notariale LUSTEAU / SANSON-LUSTEAU / TEXIER à Matignon en vue de la vente,

- par monsieur POMMERET de ROUVILLE de BUZONNIERE domicilié La Ronxière à MATIGNON, d'un terrain d'une superficie de 732 m<sup>2</sup>, situé « rue du Chemin Vert »,
- par monsieur et madame Denis DURAND domiciliés Les Petites Mares à MATIGNON, d'un terrain d'une superficie de 543 m<sup>2</sup>, situé « Rue de Montbran - le Pont Robert ».

# Le château de La Chesnaye-Taniot



À l'horizon d'une large avenue, se découvre le château de La Chesnaye-Taniot. De grands arbres pluriséculaires, hêtres côté ouest, châtaigniers côté est, chênes au nord, encadrent ce qui était à l'origine un tapis vert. Car tout, ici, rappelle le classicisme de l'époque de Louis XIV.

## Pourquoi le nom de Chesnaye-Taniot ?

À l'origine, le domaine appartenait aux Gouyon, seigneurs de Matignon. Il avait pour nom La Chesnais-Gouyon. Bertrand III (1364-1407), seigneur de Matignon, le donne à sa fille Isabeau qui épouse en 1436 Geoffroy de Trémérec, fils aîné de Henry de Trémérec, seigneur de Béry et Taniot<sup>1</sup>. Isabeau et Geoffroy ont une fille qui n'aura pas de descendance. À son décès, c'est Roland de Trémérec, son oncle, qui hérite de La Chesnais-Gouyon et devient seigneur de la Chesnais. Son fils Gilles est seigneur de Taniot, titre transmis par son grand-père, Henry. Le fils de Gilles, Jean de Trémérec, est alors seigneur de La Chesnais-Taniot.

## La construction du château actuel par Louis de Trémérec

Six générations plus tard, en 1683, Louis de Trémérec entreprend la construction du château de La Chesnaye-Taniot, à l'emplacement du vieux manoir qui existait auparavant et où vivait sa famille depuis 1436. Édifié d'un seul jet, l'ensemble des bâtiments et des abords est achevé en 1689. Cette construction dans le style du XVII<sup>e</sup> siècle rappelle les plus belles malouinières. La façade du château est percée de neuf fenêtres disposées symétriquement autour de la porte d'entrée. Le toit est bordé par quatre lucarnes aux frontons arrondis encadrant une ouverture centrale surmontée d'armoiries. Devant la demeure, une

cour d'honneur est fermée par une balustrade en pierre taillée et une grille en fer forgé.

Ce rêve de pierre a pu se réaliser grâce à la personnalité exceptionnelle du bâtisseur qui devient président aux requêtes au Parlement de Bretagne et avait acquis le comté de Largouët, avec le château d'Elven, près de Vannes, mis en vente par la famille de l'ex-surintendant des finances, Nicolas Fouquet. Il faut rappeler que le Parlement de Bretagne siégeait alors à Vannes.

Louis de Trémérec meurt en 1689. Il laisse deux filles. L'aînée, Anne-Louise, épouse, la même année, Toussaint de Cornulier qui devient le nouveau seigneur de La Chesnaye-Taniot, comte de Largouët, et président à mortier<sup>2</sup> au Parlement de Bretagne. Anne-Louise décède en 1702. Douze ans plus tard, Toussaint de Cornulier se sépare de La Chesnaye-Taniot et fait gratter les armes des Trémérec en signe d'adieu après plus de trois siècles d'occupation des lieux par cette famille.

## Acquisition du château par François de La Moussaye

Le château est alors acquis, en 1714<sup>3</sup>, par François du Breil, vicomte de Pontbriand, qui ne s'y fixe pas et le revend en 1719 à François de La Moussaye dit « La Moussaye l'Indien ». Cadet de famille, parti à l'aventure, il fait une brillante carrière militaire, et reçoit de vastes concessions qu'il fait fructifier dans l'île de Saint-Domingue située dans les Indes occidentales, d'où son surnom. Il revend ses biens et, de retour en France, achète notamment la terre de Beaulieu en Saint-Cast et le domaine de La Chesnaye-Taniot.

La propriété s'est transmise depuis à ses descendants jusqu'aux années récentes.

Ses propriétaires actuels veillent, depuis 1996, à sauvegarder ce bel ensemble de l'architecture du XVII<sup>e</sup> siècle, inscrit aux Monuments historiques.

## L'Association des Amis du Passé du Pays de Matignon

<sup>1</sup> Ce fief était situé en Hillion.

<sup>2</sup> C'est l'une des charges les plus importantes de la justice de l'Ancien Régime.

<sup>3</sup> Rappelons que Louis XIV est mort en 1715, la même année que le mariage de Jacques de Matignon avec Louise-Hippolyte Grimaldi.



# Camping

## «le vallon aux merlettes»

### Un peu d'histoire ...

Le camping a été créé en 1969 par la municipalité pour répondre à la demande touristique qui devenait croissante sur notre Côte d'Emeraude.

Au début, il y avait quelques emplacements autour de deux blocs sanitaires qui possédaient quand même de l'eau chaude pour les douches.

A cette époque, l'accueil se faisait avec le personnel communal et quelques saisonniers. Au fil des années, la demande touristique se faisant grandissante, le camping s'est structuré. Les emplacements ont été délimités en prenant, déjà pour l'époque, l'option de grands emplacements (minimum 100 m<sup>2</sup>) pour privilégier le calme et la tranquillité, et pour le confort un bloc sanitaire moderne.

En 2000, la municipalité confie à Monsieur Gilles Blanchet la gestion totale du camping, à travers un contrat d'affermage.

Beaucoup de transformations ont vu le jour. En collaboration, et selon le cahier des charges qui lie la municipalité et la société gérante, de nombreux travaux ont été effectués : un bloc sanitaire embelli avec une lingerie qui possède deux machines à laver, un sèche-linge, un espace bébé avec baignoire et douche adaptée, un local handicapé, un espace-jeu pour jeunes enfants avec des matériels récents. 75 emplacements sur pelouse et en pleine verdure peuvent accueillir les adeptes du camping nature. Une salle est aussi à disposition des randonneurs pédestres ou cyclistes pour pouvoir préparer un repas et se restaurer. Les camping-caristes sont aussi les bienvenus au camping. Pour les touristes qui veulent faire du camping avec un maximum de confort, des mobil-homes récents sont mis à leur disposition. Sur notre côte, les résidences secondaires font rêver les touristes « un petit chez soi » au bord de la mer. Pour répondre à cette demande, en collaboration avec les municipalités successives, il a été créé 36 parcelles avec eau, tout à l'égout, électricité, pouvant accueillir des mobil-homes.



Suite à la cessation d'activité de monsieur Gilles BLANCHET, il a été décidé de confier la gestion du camping à un nouveau gestionnaire par bail emphytéotique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 31 mars 2038, renouvelable 1 fois.

Après présentation des différentes offres et délibération, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité pour confier la gestion du terrain de camping à la société SASU LE VALLON, gérée par monsieur Julien CORBIN, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, en raison du projet de développement proposé et de son souhait d'impliquer le camping dans la commune (contact avec les associations, commerçants et Office de Tourisme).

## Rencontre avec le nouveau gérant.

### Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Julien Corbin, 32 ans, marié, 2 jeunes enfants et habitant Hénanbihen. Beaucoup d'adolescents et jeunes adultes ainsi que leurs parents me connaissent puisque pendant 7 ans et demi, j'étais salarié de l'association Foot Emeraude Jeunes basée à Matignon.



### Pourquoi avoir choisi de présenter votre candidature ?

J'arrivais à un moment de ma vie professionnelle où j'avais besoin de construire des projets. Le camping était pour moi un bon outil pour développer mes compétences. En effet, mes expériences professionnelles m'ont permis d'acquérir des qualités d'écoute, de patience et de compréhension. J'aime le contact et l'échange avec le public, participer au développement et à la vie de la collectivité. Diplômé d'un DEUG Staps et du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, je suis habilité à proposer et à encadrer des activités sportives à tout public. De plus, titulaire d'un baccalauréat STT, j'ai des connaissances en comptabilité-gestion avec un bon niveau informatique pour la partie administrative et communication du camping.

### Comment pensez-vous vous organiser ?

J'ai créé la société « SASU LE VALLON » avec ma conjointe enseignante. Nous souhaitons développer un camping « familial ». Présente sur le site 7jours/7 avec moi au mois de juillet et août, elle pourra m'aider à la réalisation d'un club enfant. Je veux également préciser qu'elle m'épaulera le week-end et le soir en dehors de cette période.

### Quels sont vos projets ?

Pour la première année, nous proposons un mobil-home d'accueil à l'entrée du camping. Des services de petite épicerie, de bar avec un petit coin télé ou espace au réseau wifi seront mis à disposition des clients.



Sur le terrain, nous avons toujours nos 35 mobil-homes résidentiels, 80 emplacements nus et 2 mobil-homes de location. La nouveauté est l'implantation de tentes toutes équipées avec lingerie, 2 de 28 m<sup>2</sup> et une de 35 m<sup>2</sup> sur plancher bois.



Pour l'année prochaine, de gros investissements sont prévus :

Un bâtiment d'accueil d'une capacité d'environ 70 m<sup>2</sup> avec tous les services nommés ci-dessus. Il sera équipé d'un accès pour personne à mobilité réduite conformément aux normes exigées en 2015. Nous envisageons une piscine extérieure chauffée, atout commercial indéniable pour le camping. En lien avec les normes prévues pour un usage collectif, cette piscine sera dotée d'un bassin de 80m<sup>2</sup> entouré de plages et de barrières rigides. Elle sera également accessible pour les personnes à mobilité réduite avec un escalier d'angle à 6 marches aux normes PMR. Des aménagements permettront à la clientèle du camping d'obtenir un espace de jeux pour les enfants, des séances d'aquagym et de repos dans les normes techniques et des conditions d'hygiène.

A l'avenir, souhaitant que le camping ne devienne pas un parc à mobil-homes, nous diversifierons notre offre locative en investissant dans différents hébergements économiques et proches de la nature. Pour une petite escapade entre amis ou en famille, nous pensons proposer aux campeurs le côté chaleureux d'un chalet, l'exotisme d'une yourte ou d'une roulotte ainsi que des tentes cabanons qui offrent un mode de vie dans le plus grand respect environnemental.



### Quels sont les atouts de votre camping ?

Matignon se situe sur la route qui sillonne la Côte d'Emeraude entre Dinard et le Cap Fréhel, idéal pour visiter certains des plus beaux sites de Bretagne : le Cap Fréhel (10min), Dinan (30min), St-Malo (35min), le Mont St-Michel (1h15) l'île de Bréhat (1h50). Vous pouvez profiter des plages de sables fins de la Côte d'Emeraude, le camping se trouve à 3 km environ des plages de Saint-Cast-le Guildo.

Une bibliothèque spécifique de différentes brochures culturelles et touristiques sera mise à disposition des vacanciers pour leur permettre de découvrir notre belle région.

En partenariat avec l'Office de Tourisme et des associations locales, dès cette année, des animations seront proposées aux usagers du camping : découvertes du patrimoine local par des randonnées VTT ou pédestres organisées par l'Office de Tourisme ; pour le côté un peu plus sportif, marche nordique avec l'association « Courir et marcher en Pays de Matignon, des activités aquatiques avec les écoles de voile de Saint-Cast-le-Guildo voire des activités équestres.

Afin que notre clientèle prenne connaissance de ces animations, un pot d'accueil sera organisé tous les dimanches matins avec la présence de nos partenaires.

Quant aux animations prévues dans le camping, elles seront diversifiées et développées dès l'année prochaine : Un club enfant qui accueillera les enfants de 3 à 10 ans avec un animateur. Les animations seront programmées chaque semaine en associant des activités culturelles et sportives.

Une salle de jeux avec billard, baby-foot, jeux-vidéos et télévision est également prévue.

Des animations dans l'après-midi seront proposées : tournois de football, de rugby, de volley-ball, de jeux collectifs sur le terrain d'entraînement de foot, water-polo ou aquagym dans la piscine... , animations avec un

planning présenté chaque semaine lors du pot d'accueil.

Actuellement, nous proposons à nos résidents, l'utilisation du skate-park, des tennis couverts en fonction des modalités d'utilisation vues auprès de la mairie et du club de tennis ainsi que de l'espace des jeux de boules.

Nous développerons l'aire de jeux pour enfants afin d'appuyer notre intérêt pour des vacances en famille. Deux soirées par semaine seront consacrées à des animations pour la dégustation de produits locaux.

C'est dans cet environnement unique et convivial que nous vous proposons de séjourner dans notre camping pour des vacances de détente en famille ou entre amis.



## Quelle est justement votre politique commerciale ?

Nous avons créé un site internet doté de la réservation en ligne ; ce site est en lien avec des sites portails de camping comme camping-bretagne, campingdefrance ...et avec des centrales de réservation (CRT Bretagne, ANWB...)

En s'appuyant sur la charte graphique du site, nous proposons des brochures sur notre camping et les alentours. Notre camping est référencé au niveau ANCV (chèques vacances), CAF...

Nous prétendons à la charte « camping qualité » pour profiter de sa démarche réseau, de son site internet, de sa carte routière nationale de la présence sur les salons de l'Hôtellerie de Plein Air, des journées portes ouvertes... L'obtention du Label-Rando-Camp est un gage de qualité et de valorisation du camping apportant une co-notation nature et environnement.

Nous nous engageons à respecter la nature et l'environnement : l'aménagement paysager, le fleurissement du camping et les économies d'énergie sont des priorités.

La direction privée de ce camping a pour projet d'être à l'écoute et de répondre aux demandes multiples de la nouvelle clientèle du camping tout en restant un camping nature, verdoyant, calme, favorisant le repos. Le camping « le vallon aux merlettes », 3 étoiles, allie les charmes de la mer et de la campagne.

Camping « Le vallon aux merlettes »

43 rue du Docteur Jobert - 22550 MATIGNON

Tél. 02 96 80 37 99

Site « [campingdematignon.com](http://campingdematignon.com) »

# Association pour le don de sang bénévole

Lors de l'assemblée de l'Union Départementale des Donneurs de Sang Bénévoles des Côtes d'Armor, Monsieur Maurice Prémorvan a été promu dans l'ordre de Chevalier du Mérite du Sang.



Le jeudi 16 mai notre association s'est réunie en présence de Monsieur Jean-René Carfantan pour la remise du diplôme. Monsieur Charles Rudy, président de l'ADSB du canton de Matignon a remercié l'assemblée et tout particulièrement monsieur et madame Prémorvan :

« En distinguant Maurice, nous associons aussi son épouse Louise. Ce couple a toujours promu le don du sang bien avant la création de notre association. Installé comme électricien à l'époque où nos campagnes découvraient la fée électricité, Maurice leur a apporté la lumière mais aussi des informations sur le don du sang et son importance. Membres de l'association dès la première heure, le couple occupera plusieurs responsabilités. Lors de la disparition des membres fondateurs, Madame Monique Juhel a pu reprendre en main cette association grâce au soutien et l'aide de Louise et Maurice. Pour l'ensemble de leurs actions dans notre région et pour la promotion du don de sang, nous leur disons MERCI ! ».

## En période estivale. Pas de Vacances pour la Maladie

Les donneurs sont attendus nombreux lors de la collecte qui se déroulera à Matignon, jeudi 11 juillet 2013, Salle des Fêtes, de 14h à 19h.

### Donner son sang, c'est offrir la vie

Les dons de sang permettent de soigner chaque année 30 000 malades en Bretagne. Sous forme de transfusions ou de médicaments dérivés du sang, ils sont utilisés chaque jour pour soigner des malades du sang (thalassémie, drépanocytose...), des cancers (leucémies...), pour permettre des interventions chirurgicales, mais aussi en obstétrique, lorsqu'une femme a perdu beaucoup de sang lors de son accouchement.

Si le sang offert se reconstitue rapidement chez le donneur, les globules rouges ne se conservent que 42 jours une fois prélevés. Donner doit être un geste régulier : plus de 650 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les malades en Bretagne.

### Des besoins en produits sanguins en augmentation constante.

Les besoins en globules rouge, dont l'augmentation régulière est due principalement à l'allongement de l'espérance de vie et au développement des techniques médicales, devraient encore progresser l'an prochain. L'Établissement Français du Sang Bretagne compte sur la participation de tous, futurs donneurs et donneurs réguliers, pour répondre aux besoins des malades.

**Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable !**

**Pour donner son sang, il faut être en bonne santé et être âgé de 18 à 70 ans révolus.**

**Prenez déjà note : collecte de sang le 3 octobre 2013 à Matignon à la salle des fêtes de 14 h à 19 h.**

## Les espaces-jeux

Les espaces-jeux et ateliers d'éveils sont ouverts gratuitement aux assistants maternels, parents ou grands-parents de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, accompagnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans. Ils ont lieu une fois par semaine, généralement le mardi entre 9h30 et 11h30.

Vous pouvez arriver et repartir de l'espace-jeux quand vous le souhaitez, excepté pour certains ateliers : pour ces ateliers, il vous sera demandé d'arriver à l'heure indiquée.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Roxane ROUILLÉ, éducatrice de jeunes enfants responsable du Relais Parents Assistantes Maternelles, au 02 96 41 25 83 - 06 64 34 64 05 ou [rpam@ccpaysdematignon.fr](mailto:rpam@ccpaysdematignon.fr)

**Mardi 11 juin - Atelier Musique à 9h50 ou 10h50 (sur inscription)**

*Salle de la Grande Abbaye à Fréhel*

### ATELIER MUSIQUE

Christian de l'école de musique de la Communauté de Communes du Pays de Matignon expliquera en début de séance sa pédagogie, qui est à la fois basée sur l'observation, l'imitation et les sons. Durant cet espace-jeux la communication non verbale est à privilégier ! Les appareils photos sont à utiliser avec modération pour ne pas interférer dans le jeu des enfants.

**Jeudi 13 juin – Spectacle « 1,2,3 plouf plouf » à 10h (sur inscription)**

*Salle des fêtes de Matignon*

### SPECTACLE 1,2,3 PLOUF PLOUF

Ce spectacle musical et chorégraphique, entre rire et poésie, nous raconte l'histoire de Plouf et Ploc, deux amies qui plongent dans le monde de la mer et confrontent leurs tempéraments et humeurs au gré des marées. Elles veulent ramer de concert, mais chacune est tentée de mener sa barque, alors que la mer monte... par la compagnie du poisson d'avril

**18, 20 et 21 juin – Animations de la semaine de l'environnement à 9h30 (sur inscription)**

*Terrain des sports à Matignon*

### SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la semaine de l'environnement, rendez-vous à 9h30 au terrain des sports de Matignon, pour participer à deux animations : un atelier créatif qui sera proposé aux enfants à partir de 2 ans, et une ballade contée (pour tous).

**Mardi 25 juin – Chansonnettes et marionnettes à doigts de 9h30 à 11h30**

*Garderie périscolaire à Hénanbihen*

### ATELIER CHANSONNETTES ET MARIONNETTES A DOIGTS

Un atelier pour partager ensemble un moment de comptines et de chansons en s'amusant avec les marionnettes à doigts.

## Cet été, CAP sur le sport !

Le service jeunesse et sports de la Communauté de Communes a concocté un programme estival d'animation pour les jeunes du territoire :

- du 8 au 12 juillet : stage "char à voile" à Saint-Jacut de la Mer. 58 €. 12 places, à partir de 8 ans.
- du 8 au 12 juillet : stage "aviron" à Jugon-les-Lacs. 37,50 €. 8 places, à partir de 10 ans.
- du 15 au 17 juillet : camp sport nature à Belle-Isle en Terre (kayak, vtt, tir à l'arc, animaux de la rivière et orpillage). 59 €. 16 places, à partir de 10 ans.
- du 21 au 23 août : camp sportif à Guerlédan (tir à l'arc, vtt, escalade, canoë, kayak, course d'orientation). 108 €. 12 places, à partir de 10 ans.
- du 26 au 28 août : stage moto-cross à Landéhen. 77,50 €. 10 places, à partir de 10 ans.

Fiche d'inscription disponible en ligne sur [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)

**FÊTE DE LA MUSIQUE**  
INTERCOMMUNALE

SAMEDI  
**22**  
JUN

18H-22H30

**FORT LA LATTE**  
PLÉVENON

**3 SCÈNES | GRATUIT**  
BUVETTE ET RESTAURATION  
SUR PLACE

Concerts des élèves de l'atelier  
des pratiques musicales de la  
Communauté de Communes du  
Pays de Matignon et des élèves  
du Kiosque de Dinan.

En cas de mauvais temps, RDV  
à la salle des fêtes de Plévenon.

Communauté de Communes  
Pays de Matignon

[www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)  
Contact : Communauté de Communes du Pays de Matignon : 02 96 41 26 90

# Déchèterie de la Communauté de Communes du Pays de Matignon

## Des barrières pour contrôler l'accès

La fréquentation de la déchèterie intercommunale de Matignon a fortement augmenté en 2012 avec 103 000 visites comptabilisées, soit 27 000 de plus qu'en 2011. De plus en plus d'usagers de la déchèterie ne sont pas résidents du territoire et ne devraient donc pas bénéficier de ce service collectif. Face à cette recrudescence de fréquentation qui représente un impact financier important pour la collectivité, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un contrôle d'accès par des badges.

Une barrière automatique, une borne d'accès et un lecteur de badges seront installés d'ici cet été à l'entrée de la déchèterie. Un courrier d'information accompagné d'un formulaire de demande de badges sera envoyé à l'ensemble des habitants au début de l'été. Afin de vous laisser le temps de récupérer vos badges, la mise en service définitive du contrôle d'accès est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Renseignements au service déchets : 02 96 41 26 89.

## Les nouveaux horaires

- en avril, mai, juin et septembre : le lundi de 13h30 à 18h00 et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- en juillet et août : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le reste de l'année : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

## Ainsi va la vie

### Amour et bonheur à...

- Le 18 mai : **Aurore BROUARD et Pierre LEGOFF** domiciliés 9 rue Saint-Jean
- Le 18 mai : **Aurore GUENZI** domiciliée à Paris XIV<sup>e</sup> - résidant à La Gargoulais à Matignon - et **Olivier MESSIERE** domicilié à Paris XV<sup>e</sup>

### Bienvenue à :

- Le 4 mars : **Inès DERRIEN** dont les parents sont domiciliés Résidence Les Boutons d'Or

- Le 22 mars : **Elisa ROBYN** dont les parents sont domiciliés 3 rue du 8 mai 1945
- Le 9 avril : **Mathéo QUENECH'DU GUEGUEN** dont les parents sont domiciliés 22 rue de Montbran

### Ils nous ont quittés...

- Le 28 mars : **Michel TROCHET**, 65 ans, domicilié 3 place Rioust des Villes Audrains
- Le 1<sup>er</sup> avril : **Robert CORDEBARD**, 84 ans, domicilié 2 rue du Colonel Lecocq

- Le 8 avril : **Alphonse MOYON**, 79 ans, domicilié résidence Germain Ledan
- Le 22 avril : **Madeleine HAMONET** née Lucas, 83 ans, domiciliée L'Abbaye
- Le 29 avril : **Madeleine LONGUET** née Léonard, 91 ans, domiciliée 6 rue des Promenades
- Le 3 mai : **Joseph ROUXEL**, 78 ans, domicilié résidence Germaine Ledan

## Urbanisme

LE QUILLIEC Michel	10 Rue de Galléry	Clôture	05/03/13
POLLONI Michel	5 Rue de Penthièvre	Tonnelle	13/03/13
PEROTIN IMMOBILIER	Sur le Pré	Lotissement de 4 lots	16/05/13
SCI OSTREOS	13Ter Rue Saint-Jean	Modification de façade	01/04/13
LERESTEUX Dominique	19 Place Gouyon	Mur de clôture	08/04/13
BILY Rémy et Florence	Rue des Grandes Pâtures n°16	Abri de jardin	15/04/13
NEMLUVIL Christian	Saint-Galléry	Abri de jardin	21/04/13
SALMON Michel	5 Rue du Pont Brûlé	Clôture	22/04/13
VEYRET Jérémie et Caroline	11 Espace des Halles	5 vélux	04/04/13
SCI LIORTZ	Parc d'Activités du Chemin Vert	Clôture	23/04/13
RENAULT Catherine	Le Houet	Création fenêtres + construction préau	29/04/13
BLANCHET Jean-Pierre	Gingoma	Isolation extérieure	23/04/13
LECLERC Suzanne	19 Rue de Montbran	Division parcellaire	15/04/13
LENSKI André	Fort à Faire	Véranda	03/05/13
Mairie de MATIGNON	7 Rue Ledan	Modification de façade de remise+ mur	14/05/13
CAPRON Didier	22 Rue de la Tourelle	Clôture	03/05/13

## Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour

parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1<sup>er</sup> juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur [bretagne.fr/jeunes](http://bretagne.fr/jeunes) et le faire valoir auprès

des 2500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription. Toutes les infos sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

# Reprise du balisage des chemins de randonnée

Des bénévoles de l'Office de Tourisme du Pays de Matignon (Martine Soulabaille, Danièle et Gérard Chervy) et des employés des services techniques municipaux dirigés par André Lemaître, adjoint, ont commencé le rafraîchissement du balisage des quatre circuits de randonnée de la vallée du Moulin de la Mer (poteaux à remplacer, signalisation « rando de pays », peinture à refaire, etc...). Cette opération sera terminée pour la saison touristique mais ce travail n'est pas uniquement destiné aux touristes : tous les gens du pays peuvent en profiter !

**Petit rappel** : les circuits de la vallée du moulin de la mer sont balisés en vert, bleu, rose et marron selon le kilométrage des quatre boucles.

Les fiches de ces quatre circuits sont disponibles gratuitement à l'Office de Tourisme.



## Le centre bourg Vous Accueille

Afin d'accueillir chaleureusement nos touristes et de préserver notre environnement, nous comptons sur les matignonnais pour respecter le stationnement et les parterres de fleurs.

Des bornes canines sont disponibles Place Rioust des Villes Audrain et Place Colombière. Chers amis des bêtes, respectez les trottoirs et les rues de Matignon seront agréables à parcourir.



## AGENDA

- **Le tournoi d'échecs de Matignon aura lieu le 15 juin prochain** à la salle des fêtes de Matignon, il s'agit d'un tournoi gratuit non-homologué par la fédération, ce qui veut dire qu'il est ouvert aux joueurs non licenciés aussi bien qu'aux joueurs de club. Ce tournoi permettra à tous de participer, joueurs, parents, amis, ainsi qu'à tous les scolaires qui ont été formés cette année et l'an passé par Sébastien Charpiot et moi-même, ou par les clubs des environs. Ce tournoi est gratuit, il se déroule le samedi après midi de 13h30 à 18h30, nous ferons 6 rondes de 15 mn chacun. A l'issue de ce tournoi, il y aura un lot pour chacun lors de la remise des prix que nous espérons pouvoir faire vers 18h10.
- **"Bienvenue dans mon jardin" revient en Bretagne les samedi 15 et dimanche 16 juin 2013 !**

Pour connaître les adresses des jardins à visiter : [www.bienvenue-dansmonjardinbretagne.org](http://www.bienvenue-dansmonjardinbretagne.org)

- GYM PLURIELLES ET BIEN ETRE A MATIGNON organise un **stage de ZUMBA**.

Le prochain cours aura lieu le **dimanche 23 juin**, de 10 à 12 heures, à la salle Omnisports de Matignon (à coté du collège) route de Fréhel.

Tarif : 10 euros, pour les licenciés EPGV, EPMM et 15 euros, pour les autres.

A partir de 15 ans, venez nombreux avec vos amis et amies

contact : 02 96 41 62 67 ou 06 12 22 08 98

- **samedi 29 juin**, Repas spectacle organisé par les APEL à la salle des fêtes

- **dimanche 30 juin, Fête des écoles publiques** organisée par l'APE : défilé des enfants dans les rues, apéritif servi sous les halles, repas, jeux et danses sur le terrain d'entraînement de rugby

- **dimanche 7 juillet, Vide-grenier** organisé par l'Office de Tourisme

- **jeudi 11 juillet, collecte de sang** à la salle des fêtes de 14h à 19h

- **vendredi 12 juillet à 21h, concert des Chœurs d'Emeraude** à l'Eglise de Matignon

- **du 12 au 14 juillet, exposition de photos « on dirait ... »** organisée par Les Editions de Matignon.

- **du 15 au 27 juillet, Exposition par Maurice ANDRE** à la Maison des Associations

- **du 28 juillet au 9 août, Exposition par Hervé PIOT** à la Maison des Associations

- **samedi 3 août, Vente aux déballages** par Emmaüs

- **du 10 au 22 août, Exposition par l'Association des Amis du Passé** du Pays de Matignon à la Maison des Associations

- **jeudi 15 août, Vide-grenier** des Commerçants

## Inscriptions scolaires

### ECOLE PUBLIQUE / PRE-INSCRIPTION DANS BASE ELEVES

Tous les enfants non encore scolarisés doivent être inscrits en Mairie.

Les parents doivent se présenter en Mairie avec le livret de famille. A la suite de cette pré-inscription la Mairie donne un certificat d'inscription scolaire, qui devra être remis à l'école avec le carnet de vaccination des enfants.

Les enfants à inscrire sont :

- les enfants non encore scolarisés
- les enfants de maternelle et primaire provenant d'une autre académie que celle de Rennes (présenter un certificat de radiation de l'école précédente).

#### Pour toute information, contacter :

- Ecole maternelle, contactez Madame Popowicz au 02 96 41 14 17
- Ecole élémentaire « Albert Jacquard », contactez Monsieur Lancelot au 02 96 41 27 93

### ÉCOLE SAINT JOSEPH

Les inscriptions à l'école Saint-Joseph sont possibles pour les enfants nés jusqu'en décembre 2011. Pour toute information, contactez la directrice madame Perrier, à l'école (02 96 41 03 10) ou rendez-vous sur le blog (<http://ecolesaintjosephmatignon.wordpress.com/>)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le vendredi à 16h30)

Tél. 02 96 41 24 40 – Site : [www.mairie-matignon.fr](http://www.mairie-matignon.fr)

Le prochain bulletin sera distribué début août 2013 ; nous vous remercions de nous faire part de vos articles, annonces et photos avant le 5 juillet 2013 par mail à l'adresse [jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr](mailto:jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr) ou sur papier libre directement à la Mairie.

## Billard

## L'association "les Vieilles Pool"

L'association "les Vieilles Pool" fondée il y a quelques années à Matignon regroupe des joueurs de billard évoluant au sein de la Fédération Française de Billard (FFB).



La FFB fait appel à ses diverses associations de billard afin d'organiser des championnats et opens sur toute la Bretagne.

Le week-end du 05, 06 et 07 Avril 2013, pour cette dernière étape du championnat de Bretagne Black Pool 2012 - 2013, les Vieilles Pool ont mis les petits plats dans les grands pour accueillir de belle manière tous les participants, malgré des conditions météorologiques défavorables, à la salle omnisports de Matignon.

Grâce à l'aide de la mairie, de nombreux sponsors et bénévoles, l'association a accueilli plus de 450 engagés sur ces 3 jours.

Ces finales se sont déroulées dans la convivialité et la compétitivité.

#### Pour les performances du week-end :

Les 2 équipes de Matignon évoluent pour l'une en Régionale 1 et pour l'autre en Régionale 2 ; elles se classent 4<sup>e</sup> pour la première et 5<sup>e</sup> pour la seconde.



Equipe A : François Prigent, Laurent Rouillé, Tristan Carfantan et Laurent Gesrel



Equipe B : Jérémy Carfantan, Didier Sarazin, Andy Evans et Pascal Cabaret

Stéphane DUMONT (Sibiril) s'est imposé en finale de cette clôture de saison sur le score 5 - 0 face à Nicolas RIMBOT (Quimper). Nous savions déjà tous que c'est Sébastien RAMIER qui serait sacré champion de Bretagne.

A l'issue de cette finale, Stéphane DUMONT devient alors vice champion de Bretagne et Nicolas s'empare de la troisième place.



# Echecs et Matignon

C'est la sixième année d'existence de l'association « Echecs et Matignon ».

Nous nous retrouvons dans les locaux de la maison des associations, place du Général de Gaulle à Matignon, salle « E », au dernier étage. N'hésitez pas à passer nous voir.

Les cours d'échecs ont lieu à Matignon tous les samedis de 14h30 à 15h30 pour les débutants et de 15h30 à 17h30 pour les confirmés.

Les cours sont ouverts à tous à partir de 7 ans (CE1).

Nous nous réunissons également tous les vendredis de 20h30 à 24h00 au centre culturel Marie-Paule Salonne place Saint-Sauveur à Plancoët.

Les enfants peuvent également suivre des cours le samedi matin à Plancoët de 10h00 à 12h00.

Chacun sera le bienvenu, jeunes, seniors, vétérans, débutants ou confirmés, et trouvera sa place dans une ambiance conviviale.

Les adhérents sont licenciés à la Fédération Française des Échecs (FFE) par l'intermédiaire de l'association EMERAUDE ECHECS et participent, pour ceux qui le souhaitent, à plusieurs tournois dans l'année en Bretagne, ainsi qu'aux championnats régionaux.

Les inscriptions sont possibles toute l'année.

**Contact :** Bernard GLEDEL [bernard.gledel@orange.fr](mailto:bernard.gledel@orange.fr)  
tél. : 02 96 81 09 70

**Tournoi D'ECHECS**  
6 rondes de 2 x 15 mn  
**Samedi 15 juin**  
*Gratuit ouvert à tous*  
**Salle des fêtes de MATIGNON**  
Inscription sur place de **13H30 à 14H00**  
ou dès maintenant au **02 96 81 09 70**  
ou par mail à [bernard.gledel@orange.fr](mailto:bernard.gledel@orange.fr)  
*Un lot pour chaque participant, dont 2 croisières sur la Rance*

EMERAUDE Echecs FFE Ligue de Bretagne des échecs

